



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

6. DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

➤ Budget Principal

Exposé :

Il est proposé de présenter une décision modificative d'un montant de 427 300 € réparti entre la section de fonctionnement à hauteur de 354 000 € et la section d'investissement à hauteur de 73 300 €.

1-Transferts de compétences : + 92 279€

Suite aux réunions de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC), le montant des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire sont arrêtés comme suit pour l'année 2017 :

- Le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement est de 3 962 420€ contre 3 915 644€ prévue au budget 2017, ce qui représente une hausse de 46 776€
- Le montant de la dotation de solidarité communautaire est de 572 503€, contre 527 000€ prévu au budget, soit une augmentation de 45 503€.

2- Produits des impôts locaux : +14 251€

Les bases réelles étant connues, le montant des produits des impôts locaux est supérieur aux prévisions : + 14 251€

Cette hausse concerne les bases de taxe foncière qui passent de 18 728 000€ à 18 925 816€ (soit +197 816€) entre le montant prévu et le montant effectif.

Les bases de la taxe d'habitation, sont quant à elles inférieures aux prévisions : 16 490 000€ prévu contre 16 379 634€ constaté (-110 366€).

3- Produits provenant des services :

- il est procédé à une régularisation de la régie Ribambelle en recettes et en dépenses à hauteur de 33 000€ en recettes et de 22 500€ en dépenses exceptionnelles.
- il est prévu le remboursement par le SITC d'une somme de 16 244€ correspondant à une avance versée par la Ville en 2001.
- Crèche « Les Tournesols » : compte tenu de l'activité du service constaté en 2016, la CAF a versé une participation conséquente en 2017 de 187 094,09€ en 2017 (contre 103 922,49€ en 2016). D'une année sur l'autre cette participation varie suivant la fréquentation de la crèche.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation augmente entre 2016 et 2017 : + 17 507€.

4- Travaux en régie : 73 300€

Les services ont effectué des travaux en régie dans les bâtiments communaux et sur le domaine public. Il convient de prévoir des crédits pour affecter ces dépenses en section d'investissement : + 73 300€.

5- Réajustement du budget pour plusieurs postes de dépenses :

- Fluides : + 56 097€ (électricité-eau) : cette hausse concerne aussi bien la consommation d'énergie des bâtiments publics que celle de l'éclairage public.
- Garage : + 26 000€ de crédits supplémentaires.

Ces dépenses concernent la réparation effectuée sur plusieurs véhicules dont la balayeuse (11 000€), véhicules du service jardins (6 000€), véhicules du service voirie (3 800€)

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le

- Honoraires d'avocats, des expertises : + 23 000€ (dont les honoraires de l'expertise judiciaire réalisée sur le rue Brémond d'Ars (15 000€)
- Taxe foncière et taxe d'habitation sur les bâtiments communaux achetés l'année dernière : + 13 000€. Des demandes de dégrèvement sont en cours à hauteur de 11 628€.
- Maintenance : + 10 000€ (dont logiciels)
- Fournitures de repas : -15 000€. Il est prévu une économie de 15 000€, sur l'exercice 2017, avec le nouveau marché de restauration scolaire.

6- En investissement, les nouveaux programmes sont financés par des transferts de crédits :

- Travaux en régie : 73 300€

Proposition :

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal présentée par section.